



Déclaration préalable au CDEP du vendredi 10 mars 2023

Madame la Préfète,  
Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional,  
Madame la Vice-Présidente du Conseil Départemental,  
Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale,  
Mesdames et Messieurs les membres du CDEP,

Ce comité départemental de l'Éducation Nationale se tient aujourd'hui dans un contexte de société de plus en plus tendu et anxiogène : crise géopolitique avec une guerre et son corollaire de crimes et de destructions massives qui n'en finit pas en Ukraine, régression et répression des droits des femmes partout dans le monde, crise climatique et menaces sur les réserves d'eau potable dans les mois à venir, crise économique avec une inflation galopante alors même que les profits et les richesses des 10% des personnes les plus riches ne cessent d'augmenter. Nous sommes, à première vue, sortis d'une crise sanitaire dont le gouvernement n'a pas fini de mesurer les impacts économiques, sociologiques, psychologiques et démocratiques sur notre société. Pour autant, ce gouvernement s'acharne aveuglément sur l'ensemble des citoyennes et des citoyens. En effet, il n'a de cesse de réaffirmer sa volonté de reculer l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans. L'UNSA le répète : pour nous, ce n'est ni un jour, ni un mois, ni un an de plus !

Alors que des mobilisations massives ont eu lieu sur l'ensemble du territoire depuis le 19 janvier, y compris dans les Landes, avec encore 8000 manifestants le 7 mars à Mont de Marsan, l'exécutif reste silencieux et ne répond pas à la colère des citoyens. Pour les organisations syndicales, cette absence de réponse constitue un grave problème démocratique qui pourrait conduire à une situation qui pourrait devenir explosive. L'intersyndicale nationale a décidé d'interpeller le Président de la République en lui demandant un rendez-vous en présentiel. Le président Macron, par son comportement actuel, multipliant les déplacements nationaux et internationaux, au cours desquels il proclame qu'il n'y a pas que la réforme des retraites dans l'actualité, marque clairement son obstination et son mépris des citoyennes et citoyens majoritairement opposés à ce projet. Pire, en refusant aujourd'hui de recevoir les organisations syndicales et en accélérant le processus du sénat, il nous dit clairement « Circulez, y a rien à voir », pour reprendre les propos de Laurent ESCURRE, Secrétaire Général de l'Unsa. Il donne le ton, une fois de plus, d'une gouvernance autocrate et autoritaire qui confine au despotisme. Quand on traite les gens par l'ironie ou l'indifférence, on crée de l'agacement et de la frustration, mais quand on les traite par le mépris, on crée de la colère et de la révolte. C'est un pari très risqué pour le pacte démocratique et pour l'avenir de la nation. Mais M. MACRON, ne jouant pas sa réélection, ne semble pas s'en soucier...

Concernant la rémunération des enseignants, l'Unsa Education rappelle que la première de nos revendications et des attentes des personnels portent sur la revalorisation du point d'indice. Il faut abandonner la logique du gouvernement du « *travailler plus pour gagner plus* » sous-tendu par le volet pacte. En effet, avec un projet dogmatique et déconnecté, la rue de Grenelle, ou plutôt l'Élysée, conditionne la reconnaissance de missions déjà exercées, mais non rémunérées, à l'acceptation de travailler davantage.

La proposition faite est un système impossible à mettre en œuvre, qui risque de nuire à certaines fonctions existantes et essentielles : professeurs principaux, enseignants spécialisés, conseillers pédagogiques, enseignants référents aux usages numériques, enseignants référents handicap...

Pour l'Unsa Education, l'exécutif poursuit un objectif politicien : donner des gages à une partie de l'opinion publique sur certaines préoccupations, comme le remplacement de courte durée dans le second degré.

Alors que le gouvernement devrait travailler à une reconnaissance financière de tous les personnels, il s'accroche au « pacte ». Sa responsabilité est de prendre en considération la charge de travail actuelle et de rémunérer les tâches invisibles des personnels. Le ministère envisage au contraire de détourner ces derniers de leur cœur de métier par l'accumulation de missions et d'heures supplémentaires. Il en va de l'attractivité de nos métiers et de l'avenir de Notre Ecole Publique.

Un des enjeux forts de notre Ecole Publique Laïque, à quelques mois de la rentrée 2023, est la mixité sociale en milieu scolaire. Le constat de la réalité de la ségrégation sociale et scolaire a été largement partagé par les sénatrices, sénateurs et le ministre de l'Education Nationale, le 1<sup>er</sup> mars 2023. Le Sénat a indiqué les grandes lignes de son projet pour accroître la mixité, notamment dans l'enseignement privé sous contrat. Le ministre a déclaré vouloir engager l'enseignement privé sous contrat vers davantage de mixité sociale et scolaire. Le ministre semble lucide sur le rôle décisif de l'enseignement privé dans le séparatisme scolaire. Financé à 73% par l'argent public (sans oublier le manque à gagner budgétaire lié à des dons défiscalisés à des fondations qui n'alimentent que des établissements privés), il ne connaît aucune contrainte quant au recrutement de ses élèves. Dès lors, l'écart de composition sociale entre public et privé s'est perpétué au fil des années, au détriment de la réussite de tous les élèves et de la laïcité.

Pour le Comité National d'action Laïque, dont sont membres l'Unsa Education, la FCPE, les DDEN et la ligue de l'enseignement, présents à ce CDEN, le ministre semble avoir bien pris la mesure du malheur national que représente le séparatisme social de la jeunesse, essentiellement mis en œuvre par l'enseignement privé sous contrat. La publication des Indices de Positionnement Social a documenté la responsabilité qui est la sienne dans la ségrégation de la jeunesse. Pourtant, dans le débat parlementaire, le ministre a laissé une porte ouverte à une revendication de l'enseignement catholique, qui demande le financement des frais de restauration scolaire de ses élèves par les collectivités. L'adoption d'une telle mesure serait choquante et alourdirait les dépenses des collectivités, déjà fragilisées par l'inflation, en direction d'un secteur qui n'en a pas besoin. A l'Unsa Education, nous n'avons de cesse de le rappeler : A Ecole Privée, fonds privés, à Ecole Publique, fonds publics ! Ne transigeons pas avec la laïcité !

La mixité sociale ne se construit ni sur le séparatisme scolaire ni en 12 jours, lors d'un Service National Universel. L'hypothèse de la généralisation du SNU avec un caractère obligatoire, alors que l'expérimentation depuis 2019 est un échec tant sur le nombre (32 000 volontaires sur une classe d'âge de 800 000) que sur l'objectif de mixité affiché, puisqu'un grand nombre de ces jeunes volontaires sont issus de familles dont au moins un parent travaille dans les milieux de la sécurité au sens large, est plus qu'inquiétante. Le coût de ce dispositif obligatoire est estimé à plusieurs milliards d'euros, alors que ce gouvernement n'a de cesse de chercher des économies dans le service public d'éducation, tout en investissant d'avantage dans la sécurité intérieure et extérieure. L'absence sur deux semaines de tous les élèves de seconde et de 1<sup>ère</sup> année de CAP serait non seulement facteur de désorganisation des établissements mais aussi une privation d'enseignements pour les élèves. C'est inacceptable ! Au lieu de répondre au réel défi de la mixité sociale par l'éducation, le Président de la République choisit un dispositif reprenant l'image d'un service national révolu, empreint d'une nostalgie idéalisée d'une jeunesse encadrée, aérée et uniformisée ! Pour l'Unsa Education, c'est non !

Concernant les personnels, la crise de recrutement dont souffrent nos métiers est désormais perceptible, même dans nos territoires jusque-là préservés. Pour pallier le manque d'enseignants du 1<sup>er</sup> degré, le recrutement de contractuels est devenu courant. Nos collègues paient les pots cassés de ce manque d'attractivité de nos métiers. Faute de ressources humaines suffisantes, ils voient leurs demandes de disponibilité ou de temps partiel refusées dès lors qu'elles ne sont pas de droit. Nos collègues remplaçants se voient refuser des remplacements longs à proximité de leurs écoles de rattachement pour pouvoir y positionner des contractuels qui deviennent finalement prioritaires. Toutes ces situations font que nos collègues ne se sentent plus reconnus en tant que personne. Ils ont le sentiment de n'être que les pions d'une administration qui, elle aussi, faute de moyens suffisants pour fonctionner correctement, se déshumanise peu à peu. L'Unsa Education vient de lancer la 11<sup>ème</sup> édition de son baromètre des métiers. Il est fort probable que les constats issus de cette consultation de tous les acteurs de l'éducation viendront étayer nos déclarations, nos alertes et nos exigences de changements de politique et de méthode.

Concernant l'école inclusive, les années se suivent et les constats perdurent... Le manque de places en structures médico-sociales demeure, laissant des équipes éducatives démunies au quotidien pour prendre en charge convenablement les élèves concernés. Bien souvent, ces élèves se retrouvent par défaut affectés en ULIS. Puis, quand ces dispositifs atteignent leur capacité maximale d'accueil, les élèves qui devraient en bénéficier sont affectés en classe ordinaire où bien souvent ils se retrouvent, tout comme leurs enseignants, leur famille et leurs camarades en souffrance. Pour autant, gardons-nous de tout amalgame douteux et de réponses faciles face à des événements dramatiques, comme l'assassinat de notre collègue enseignante au lycée de Saint Jean de Luz et la politique éducative de l'inclusion scolaire. Pour l'Unsa Education, chaque élève, dans sa diversité, avec son histoire et ses problématiques, a le droit à une scolarité au sein de l'Education Nationale. Le code de l'éducation est très clair sur le sujet : « *Tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Le service public d'éducation veille à la scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction* » C'est donc à notre gouvernement de mettre les moyens humains en nombre suffisant et les dispositifs adaptés sur l'ensemble du territoire français. Ce n'est pas par l'exclusion, la discrimination ou la stigmatisation que l'on construit une société inclusive, égalitaire et solidaire.

Concernant la carte scolaire dans le 1<sup>er</sup> degré dans les Landes, l'Unsa Education a relevé peu de situations réellement en tension, où les effectifs nécessiteraient absolument une ouverture. Avec un solde de 0 ETP pour le département des Landes, nous devons veiller à préserver le tissu scolaire en milieu rural, notamment dans les RPI. Nous devons rester vigilants au fait de ne pas chercher coûte que coûte à prononcer des ouvertures de classes qui entraîneraient tout autant de fermetures, fermetures qui parfois conduiraient à des taux d'encadrement proches de ceux d'autres écoles dont les situations figurent aujourd'hui dans les documents pour surveillance en raison d'effectifs élevés.

Nous déplorons à nouveau le fait que les RASED ne soient pas complets sur l'ensemble du département et que l'accès aux personnels ressources soit inéquitable au sein d'un même secteur. Donnons-nous les moyens de pourvoir ces postes dans l'intérêt des élèves. Donnons-nous les moyens d'inciter les collègues à partir en formation pour occuper durablement ces postes relevant de l'Ecole Inclusive. Donnez-leur l'envie de s'engager dans une démarche de formation, à la hauteur de nos besoins et des discours faisant de l'Ecole Inclusive une priorité de notre système éducatif.

Nous déplorons également que l'ensemble des écoles du département ne bénéficie pas d'un accès équitable à la ressource « chargé de mission Régulation Scolaire », comme c'est le cas dans d'autres départements de l'Académie et du territoire.

Cette ressource, dont les circonscriptions concernées se sont saisies, est un appui important dans l'accompagnement des équipes ; la gestion, l'accompagnement et le suivi des élèves à besoins particuliers, dont les conditions de scolarisation peuvent mettre à mal des collègues et des écoles. Nous sommes quelque peu dubitatifs face aux annonces de renforcement des équipes mobiles d'appui à la scolarité, qui sont des dispositifs bien éloignés du quotidien et de la réalité de nos collègues. De plus ces équipes d'appui semblent liées à la scolarisation des élèves en situation de handicap ; or tous les élèves à besoins particuliers ne relèvent pas du champ du handicap.

La mission Régulation Scolaire vient renforcer le lien de confiance Ecole/Famille/Institution. Il nous paraît donc dommageable que ces missions ne soient pas assurées par des pairs familiers du fonctionnement de nos écoles et de la réalité qu'elles vivent.

Dans le 2<sup>nd</sup> degré, l'Unsa Education déplore les 32 suppressions de postes pour 19 créations, avec un solde finale de -13 postes dont 9 mesures de carte scolaire, alors même que les effectifs restent stables. L'hémorragie continue dans le second degré depuis plusieurs années, notamment dans les disciplines scientifiques. Après les saignées en mathématiques, elles se poursuivent en technologie, avec une suppression de 3 postes, et en SII avec 6 postes supprimés à la rentrée 2023.

Ces décisions semblent en totale contradiction avec un constat unanimement partagé : les connaissances et les compétences des élèves en sciences sont fragiles comme le révèlent les études internationales TIMSS et PISA. L'enseignement des sciences doit répondre aux enjeux primordiaux, d'une part de développement de la pensée méthodique et d'autre part de souveraineté scientifique, technologique, industrielle, ambitionnée par le grand plan d'investissement d'avenir, « France 2030 ». De plus, la disparition d'1h en sciences sur le niveau 6<sup>e</sup> entraîne un grand nombre de compléments de service pour les enseignants de technologie, ce qui dégrade les conditions de travail de ces personnels.

Vous comprendrez, Mesdames et messieurs les membres du CDEN, que l'Unsa Education ne peut cautionner cette politique désastreuse, menée depuis 6 ans maintenant par ce gouvernement. Malgré tout l'attachement des services départementaux de l'Education Nationale des Landes dans la mise en œuvre des cartes scolaires 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré pour assurer au mieux la qualité du service public d'éducation sur notre département, et dans l'accompagnement des personnels en mesure de carte scolaire, la vision dogmatique, rétrograde et comptable de ce Ministère augure une rentrée scolaire 2023 dégradée et encore plus sous tension.

Nous remercions les services de la DSDEN pour la qualité de leur travail pour les opérations de carte scolaire et nous vous remercions pour votre écoute.

Pour l'Unsa Education

Christophe NOWACZECK

Sara BERNET

Elodie DARZACQ